… (Dénomination complète de l'association)

… (Dénomination abrégée de l'association)

Association Sans But Lucratif

… (Adresse du siège social)

… (Numéro d’entreprise)

RPM … (tribunal du siege social (ex: RPM Bruxelles, RPM Liège div. Huy, …))

Le ….. / ….. / .....

Le conseil d'administration a le plaisir de vous convoquer à l’Assemblée générale extraordinaire de l'ASBL "…". Celle-ci aura lieu le ... (date) à ... (heure), à ... (adresse complète).

L’ordre du jour est le suivant :

1. Accueil et mot du Président ;
2. Approbation du procès-verbal de l’assemblée générale précédente ;
3. Selon les motifs de l'AG extraordinaire :
	* Admission, démission ou exclusion de membres ;
	* Modifications statutaires (détails) ou présentation et approbation des nouveaux statuts modifiés (statuts coordonnés) ;
	* Changement de dénomination ou de siège social de l'ASBL ;
	* Nomination, démission ou révocation d’administrateurs ou de liquidateurs ;
	* ...
4. Divers.

Au cas où vous ne pourriez être présent, il vous est possible de donner procuration à un autre membre. Vous trouverez un modèle de procuration en annexe.

Vous trouverez également en annexe

* Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente,
* Les anciens statuts et la proposition de nouveaux statuts (obligatoire s'il y a des modifications de statuts),
* ...

Vu l’ordre du jour, un quorum de présence :

* n'est pas nécessaire ;
* de la moitié des membres présents ou représentés est indispensable,
* de 2/3 des membres présents ou représentés est indispensable (pour toute modification statutaire).

De plus, un quorum de vote :

- de 2/3 des voix des membres présents ou représentés est indispensable (pour les modifications statutaires simples et pour l'exclusion d'un membre) ;

- de 4/5 des voix des membres présents ou représentés est indispensable (pour les modifications touchant au(x) but(s) de l'association).

Pour le Conseil d'administration

NOM – Prénom

Fonction

Signature